

## La pêche loisir se veut éco-responsable

**Déclaration de pêche, marquage des poissons, la charte signée hier avec les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et la Pêche responsabilise les pêcheurs amateurs.**

Deux millions et demi de pratiquants, un poids économique de plus de 2 milliards d'euros : la pêche loisir pèse lourd. Son impact sur la ressource halieutique est à la hauteur de l'engouement qu'elle suscite. On estime qu'elle prélève plus de 30 000 tonnes de poissons, coquillages et crustacés chaque année. « **Pour certaines espèces, comme le bar (5000 tonnes), c'est autant que la pêche professionnelle** », souligne Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture et de la Pêche. D'où des conflits d'intérêts parfois virulents. Dans le cadre du Grenelle de la mer, une charte « **pour une pêche maritime éco-responsable** » a été élaborée. Deux années de discussions, parfois houleuses, ont été nécessaires. « **Une mission délicate** », souligne Gérard d'Aboville, président du Conseil supérieur de la navigation de

plaisance et animateur des débats. « **Nous avons envisagé un permis.** » Fausse bonne idée. « **Il n'aurait servi à rien contre le braconnage. Or, notre principale préoccupation est d'éviter la revente.** » Les poissons marqués Peu favorables au marquage des poissons, les cinq fédérations de pêche ont finalement accepté cette mesure. « **Effectué à la sortie de l'eau, le marquage permettra d'identifier le poisson pêché par des amateurs.** » Donc plus difficile à commercialiser. Elles ont aussi admis la déclaration d'activité. « **Lors de cette déclaration préalable et gratuite, l'utilisateur recevra une information complète sur la réglementation et les sanctions potentielles en cas d'infraction.** » Elles ont également suggéré de « **respecter un repos biologique pour certaines espèces, de lutter contre le braconnage, tout en réclamant une meilleure prise en compte de nos fédérations** », rappelle Jean Kiffer, président de la [Fédération] française des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Un comité

de suivi national va être mis en place. « **Il sera composé des signataires de la charte et d'associations de protection de l'environnement** », précise Jean-Louis Borloo, ministre de l'Environnement. Un bilan global sera établi au bout de deux années. « **Nous signons cette charte avec plaisir** », a commenté Daniel Lefèvre, vice-président du Comité national des pêches maritimes. « **Elle reprend des éléments de ce qui se pratique déjà en Manche et Mer du Nord depuis 2004 entre professionnels et plaisanciers qui ont su nouer le dialogue.** » Selon les dernières statistiques, Normandie, Bretagne et Pays de la Loire sont les trois régions où la pêche loisir est la plus active. Jean-Pierre BUISSON.